

## Le Credit Suisse dans «la galerie de la honte»

Suisse —

Le Credit Suisse est ciblé par Handicap Internationale en raison de fonds qui ne sont pas gérés de manière active.



Le Credit Suisse se voit reprocher d'avoir mis 8 millions à disposition d'une société américaine qui figure sur la liste des entreprises qui fabriquent des armes à sous-munitions.

Le Credit Suisse figure dans «la galerie de la honte» des institutions financières qui traitent avec des exportateurs d'armes à sous-munitions. Deux autres banques suisses sont ciblées par une ONG dans une moindre mesure.

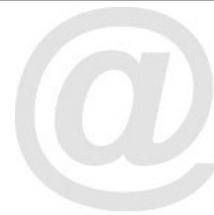
Au total, 158 institutions financières ont contribué à l'investissement dans la production de ces armes interdites, selon le rapport régulier d'une ONG néerlandaise publié jeudi. La majorité d'entre elles, soit 74, viennent des Etats-Unis, devant la Chine à 29 et la Corée du Sud à 26.

Vingt sont établies dans des pays qui ont ratifié le Traité d'interdiction des armes à sous-munitions, dont la Suisse qui avait par ailleurs adopté une loi en 2012.

De 2012 à 2016, les investissements dans le secteur ont atteint 28 milliards de dollars. Mis en cause, le Credit Suisse se voit reprocher d'avoir mis 8 millions à disposition d'une société américaine qui figure sur la liste des entreprises qui fabriquent des armes à sous-munitions.

Entreprises ciblées par Handicap International

Date: 16.06.2016



HANDICAP  
INTERNATIONAL

Online-Ausgabe

Le Matin  
1003 Lausanne  
021/ 349 49 49  
www.lematin.ch

Genre de média: Internet  
Type de média: Presse journ./hebd.  
UUpM: 589'000  
Page Visits: 11'443'463

Lire en ligne

N° de thème: 310.012  
N° d'abonnement: 310012

Sa politique prévoit de «ne pas entrer dans des relations d'affaires avec des producteurs de mines antipersonnel et d'armes sous-munitions». La banque assure avoir «terminé toute activité d'affaires» avec de telles entreprises. Mais cette règle ne s'applique pas aux fonds qui ne sont pas gérés de manière active.

Pareil chez UBS et Vontobel, également ciblés. La seconde peut par ailleurs toujours investir au nom de clients dans des entreprises qui fabriquent des armes à sous-munitions.

Après le rapport de cette organisation néerlandaise, Handicap International dénonce «une violation grave» des engagements dans le traité, «dans la mesure où le financement peut être assimilé au fait d'encourager, d'aider ou d'inciter» à fabriquer des armes à sous-munitions, estime l'ONG. (ats/nxp)

Créé: 16.06.2016, 07h35